

Information sur votre support de placement

Agrica Epargne Obligations Vertes

Modification et mise à jour du règlement

Vous êtes porteur de parts du fonds **AGRICA EPARGNE OBLIGATIONS VERTES** (ci-après le « Fonds ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous tenions à vous informer que la société de gestion AGRICA EPARGNE a décidé de mettre en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (« swing pricing »).

Dans le cadre de sa mise en conformité avec la réglementation européenne visant à renforcer la protection et l'équité des porteurs de parts, AGRICA Epargne a décidé d'introduire un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative au sein de votre Fonds.

En conséquence, les coûts liés aux souscriptions ou rachats significatifs seront supportés par les investisseurs à l'origine de ces mouvements afin de préserver l'intérêt des porteurs demeurant investis dans le Fonds.

Ce dispositif sera déclenché dès lors que la collecte nette (souscriptions – rachats) dépassera un seuil de déclenchement prédéfini par AGRICA Epargne.

Les modalités d'application de ce dispositif sont précisées à l'article « Mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative » du règlement du Fonds.

Ces modifications ne nécessitent pas d'agrément préalable de la part de l'Autorité des marchés financiers et seront effectives à compter du **16 avril 2026**.

Les autres caractéristiques de votre support de placement demeurent inchangées ; ce changement est sans incidence sur le profil de risque et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Nous vous invitons à consulter le Document d'information Clefs (DIC) de votre fonds Agrica Epargne Long terme qui est disponible sur le site internet www.agricapargne.com

Le document est rédigé par AGRICA EPARGNE, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04005 - SAS au capital de 3 000 000 d'euros.

Siège social : 21 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris – RCS Paris 449 912 369.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. AGRICA EPARGNE décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.